

Document de planification	Responsabilité	Niveau d'opposabilité	Articulation avec le programme d'aménagement (PA) du parc
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			
Montagne Prescriptions pour le massif ou modalités d'application de la loi montagne	État (département)	Prise en compte dans les POS et dans les Schémas Directeurs	Prise en compte dans le PA
Littoral Schémas régionaux ou modalités d'application de la loi littoral	État (département)	Prise en compte dans les POS et dans les Schémas Directeurs	Prise en compte dans le PA
Schéma de mise en valeur de la mer	État (département)	Opposable aux POS et aux schémas directeurs	Idem DTA
DTA (Directives Territoriales d'aménagement)	État (département)	Opposables au POS et aux schémas directeurs	Porter à connaissance du PA avec l'existence du Parc National. Prise en compte des orientations dans le PA
Schémas de Services dont Schéma des espaces naturels et ruraux	État (région)	Indicatif	Porter à connaissance du PA avec l'existence du Parc National. Prise en compte des orientations dans le PA
SRADT (Schéma régional d'aménagement du territoire)	Région	Indicatif	Consultation des Parcs Nationaux Lien avec le Contrat de plan
GESTION DES RISQUES NATURELS			
Document d'information départemental	État (département)	Prise en compte par les collectivités	Prise en compte dans le PA
PPR (plan de prévention des risques)	État (département)	Opposable aux collectivités et aux tiers	Prise en compte dans le PA
GESTION DE L'EAU			
SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau)	État (bassin)	Prise en compte par les services de l'état du bassin, les collectivités, le SAGE	Prise en compte dans le PA
SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau)	État (département) : approbation		
	Collectivités (animation)		